

## **L'OREAL**

Société Anonyme

14, rue Royale  
75008 Paris

---

### **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## L'OREAL

Société Anonyme

14, rue Royale  
75008 Paris

---

### **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

A l'Assemblée Générale des Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de L'Oréal SA (ci-après la « société »), désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe 1 ; pour celles relatives à certains risques (corruption, droits humains), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et avons apprécié le processus de collecte mis en place par la société visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est présentée en annexe 1 :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices dont la liste est présentée en annexe 2 et couvrent entre 20% et 26% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de huit personnes entre septembre 2020 et février 2021.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 17 février 2021  
L'un des commissaires aux comptes,

## Deloitte & Associés



Frédéric Moulin  
Associé, Audit



Julien Rivals  
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

Environnement :

- données de production des sites industriels (*millions et tonnes*) ;
- consommation totale d'énergie des sites industriels et centrales de distribution), des sites administratifs et centres de recherche (MWh) ;
- consommation totale d'énergie d'origine renouvelable des sites industriels et centrales de distribution, des sites administratifs et centres de recherche (MWh),
- émissions de CO<sub>2</sub> : scope 1 des sites industriels et centrales de distribution, des sites administratifs et centres de recherche ; scope 2 des sites industriels, des sites administratifs et centres de recherche (approche market based) ; principaux postes d'émissions CO<sub>2</sub> du scope 3 (millions de Teq. CO<sub>2</sub>) ;
- émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport des produits finis ;
- émissions de composés organiques volatiles (COV ; tonnes) sur le périmètre des sites industriels, de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub> ; tonnes) et de substances appauvrissant la couche d'ozone (tonnes) sur les sites industriels et centrales de distribution), sites administratifs et centres de recherches ;
- consommation d'eau totale (source / usage) des sites industriels et centrales de distribution, des sites administratifs et centres de recherche (milliers de m<sup>3</sup>) ;
- effluents après traitement (m<sup>3</sup>), demande chimique en oxygène (DCO) après traitement (tonnes) des sites industriels ;
- déchets (nature / source / traitement) transportables hors emballages navettes en rotation, avec emballages navette à la source des sites industriels et centrales de distribution, sites administratifs et centres de recherches (tonnes) ;
- indice de valorisation des sites industriels et centrales de distribution, sites administratifs et centres de recherches (%) ;
- indice de valorisation matière sites industriels et centrales de distribution, sites administratifs et centres de recherches (%) ;
- Usage des produits phytosanitaires (oui/non) des sites industriels et centrales de distribution, des sites administratifs et centres de recherche ;

Social :

- effectifs et répartition par genre ;
- recrutements et départs ;
- absentéisme ;
- formation (en nombre d'heures et en pourcentage d'employés ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année) ;
- dialogue social (pourcentage d'employés couverts par une convention collective pourcentage d'employés travaillant dans les filiales où des instances représentatives sont en place) ;
- nombre d'accord collectifs en vigueur au 31 décembre ;

- Montant versés au titre World Profit Sharing ;
- protection des salariés (nombre d'employés permanents pouvant bénéficier d'une protection financière en cas d'accident de la vie et d'une couverture santé alignée sur les meilleures pratiques de leur pays de résidence) ;
- taux de fréquence et de gravité des accidents

## Droits humains :

- lettre d'engagement éthique (en pourcentage des fournisseurs stratégiques) ;
- reporting annuel sur l'éthique (en pourcentage de filiales) ;
- formation (pourcentage des employés ayant accès au module en ligne qui ont suivi le cours spécifique et obligatoire d'apprentissage en ligne sur l'éthique, nombre de participants et heures de formation en présentiel) ;

## Informations qualitatives (actions et résultats) :

Social : informations relatives à la politique Diversité et Inclusion (marques dirigées par des femmes, certifications EDGE et GEEIS, postes clés et managers locaux) ; dispositif de vérification de l'âge à l'embauche

Droits humains : informations relatives au programme *Solidarity Sourcing*, au programme d'audits sociaux des fournisseurs, au programme *Beauty for a Better Life* et à la cosmétovigilance ;

Environnement : informations relatives au programme *Carbon Balanced*, à l'association des fournisseurs au CDP, à l'engagement des marques à évaluer leur impact environnemental et social et aux réalisations en matière d'amélioration du profil environnemental ou social des produits, à l'engagement « zéro déforestation », au respect de la biodiversité via une politique d'approvisionnement durable et responsable des matières premières ; Dispositif de lutte contre la corruption : informations relatives aux pays couverts par les cartographies des risques de corruption, au dispositif d'alerte et aux formations e-learning de prévention de la corruption

## Annexe 2 : Liste des entités et sites contributeurs sélectionnés

- les données sociales :
  - Japon ;
  - Russie ;
  - USA.
  
- les données HSE sélectionnées au sein des sites suivants :

Pays	Site
Afrique du Sud	1. Midrand
Allemagne	2. Karlsruhe
	3. SA Germany
	4. SA Germany Sales ( <i>sécurité</i> )
	5. SA Germany Stores ( <i>sécurité</i> )
Brésil	6. Sao Paulo
	7. R&I Brazil
Chine	8. Suzhou
	9. SA China Stores ( <i>sécurité</i> )
Egypte	10. Cairo ( <i>énergie, CO<sub>2</sub>, sécurité</i> )
	11. R&I Chevilly
	12. SA Aulnay
	13. SA Clichy
	14. SA Seine 62
	15. Saint Quentin
	16. Vichy-LRP
Hong Kong	17. SA Hongkong ( <i>sécurité</i> )
Italie	18. SA Italy
	19. Settimo
Mexique	20. DC Mexico
USA	21. DC Little Rock
	22. North Little Rock ( <i>gaz réfrigérants</i> )
	23. R&I USA
	24. SA Hudson Yards
	25. SA USA Sales ( <i>sécurité</i> )